

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Techniques d'éducation
en services de garde (900.94)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

au Cégep de Sorel-Tracy

Novembre 1995

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques d'éducation en services de garde* (900.94) menant à l'AEC au Cégep de Sorel-Tracy s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1993-1994.

La Commission a réalisé cette évaluation selon les modalités exposées dans son guide spécifique d'évaluation de ce programme¹. Dans un premier temps, le Cégep de Sorel-Tracy transmettait à la Commission un rapport d'auto-évaluation du programme. Puis, un comité de spécialistes² a analysé ce rapport et effectué une visite au Cégep, le 16 mai 1995. Cette visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation de l'établissement ainsi que des professeurs et des élèves³. La Commission désire souligner la clarté du rapport d'auto-évaluation ainsi que la bonne collaboration manifestée par les personnes rencontrées lors de la visite.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite. Il contient une brève présentation des principales caractéristiques du programme et expose les résultats de l'évaluation du programme selon les six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde*, Québec, août 1994, 48 p.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Louise Chené, qui en a assumé la présidence, le Comité a été composé de la coordonnatrice de la garderie Au Palais des Merveilles de Saint-Georges de Beauce, M^{me} Louise Lamarche, d'une enseignante en TESS du Collège de l'Assomption, M^{me} Dominique Beaudoin, et d'une analyste de la Commission qui a agi comme secrétaire du Comité, M^{me} Mariette Trottier.
 3. La forme féminine est employée tout au long du texte lorsqu'il est question des élèves du programme; elle peut, le cas échéant, inclure le masculin.

Évaluation du programme menant à l'AEC

Description du programme

Le Cégep de Sorel-Tracy dispense de la formation à environ 1 300 élèves à temps plein et à environ 1 200 élèves à temps partiel. La formation préuniversitaire dessert davantage d'élèves que la formation technique. À l'enseignement ordinaire, le Collège est autorisé à offrir six programmes de DEC. Dans le secteur des Techniques humaines, le Cégep ne donne aucun programme de DEC, mais il offre les programmes de Gériologie et, depuis 1984, de TESH conduisant à une AEC. Environ soixante élèves sont inscrites à des cours du programme de TESH.

À la demande des directrices de garderies, le Cégep de Sorel-Tracy offre ce programme pour permettre au personnel des services de garde de satisfaire aux exigences de l'Office des services de garde à l'enfance. La majorité des élèves à temps partiel ont de l'expérience en milieux de garde. Dix personnes inscrites entre 1984 et 1989 ont obtenu l'AEC généralement dans un délai de cinq à six trimestres.

Les deux groupes ayant suivi la formation à temps complet depuis 1990-1991 ont été financés par le ministère du Développement des ressources humaines, Canada et par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre pour le compte des centres Travail-Québec. L'effectif était plus hétérogène que celui du programme à temps partiel.

Actuellement, quatre groupes suivent la formation à temps partiel. Le Cégep offrira le programme à un groupe à plein temps à l'automne 1995, s'il reçoit le financement à cet effet.

Sept chargées de cours enseignent présentement en TESH.

Résultats de l'évaluation

L'évaluation réalisée par la Commission l'amène à reconnaître que le programme d'AEC en *Techniques d'éducation en services de garde* (900.94) dispensé au Cégep de Sorel-Tracy est un programme de qualité qui répond adéquatement aux critères qu'elle a retenus. L'engagement des professeurs à l'égard de leurs élèves est digne de mention et représente la force majeure de ce

programme. De plus, les enseignantes travaillent en équipe et savent créer un climat propice à l'apprentissage. Enfin, l'efficacité et la gestion représentent les autres points forts de la mise en oeuvre du programme.

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère d'évaluation vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme sont en accord avec les attentes et les besoins des différents secteurs de garde.

Le Cégep estime que le programme répond à un besoin du milieu et il souligne que 66 % des personnes formées en TESG travaillent en garderie ou dans un domaine connexe. Un sondage réalisé auprès des responsables de garderies et un autre administré auprès des anciennes élèves confirment la pertinence du programme dans son ensemble. Les directrices de garderies reconnaissent l'utilité de la formation et estiment que les élèves reçues en stage sont bien préparées. Cependant, des aspects de la formation devaient être améliorés : information supplémentaire sur les divers milieux de garde, réorganisation des stages en privilégiant des contacts avec les enfants dès le début de la formation, restructuration du cours *Système de garde au Québec*, plus de travail dans les cours sur l'imaginaire et la créativité des éducatrices. Tout cela a été pris en considération par le Collège qui a apporté des ajustements pertinents. La Commission encourage le Cégep à systématiser, comme il se propose de le faire, ce mécanisme qui permet d'ajuster périodiquement le programme aux besoins du milieu.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; les séquences d'activités d'apprentissage; la charge de travail des élèves.

Les objectifs du programme n'ont pas été modifiés mais le contenu de certains cours a été adapté aux caractéristiques et aux besoins des élèves de façon à leur rendre la matière accessible,

intéressante et pratique. Les plans de cours reflètent cette appropriation. Ils sont systématiquement remis aux élèves au début des cours, discutés avec elles et révisés ultérieurement en tenant compte des suggestions et commentaires recueillis. De plus, des cours supplémentaires ont été offerts pour répondre aux attentes des élèves à temps partiel : *Projet éducatif pour jardins d'enfants, Interventions auprès de personnes handicapées, l'Enfant et l'expression plastique*. Le cours de *Méthodologie du travail intellectuel* a été donné au groupe temps plein. Enfin, pour les éducatrices en exercice, le Cégep a organisé un perfectionnement en *Musicothérapie* et en *Éveil à l'exploration de l'environnement*.

La Commission estime que la séquence du programme à temps plein est adaptée à l'effectif qui suit le programme. Le Cégep vise une progression des apprentissages d'un cours à l'autre sur le plan des connaissances, de l'approfondissement et de l'intégration personnelle. Il tente aussi d'équilibrer la charge de travail d'une session à l'autre. Ainsi, il met l'accent en 1^{re} et 2^e sessions sur les diverses facettes du développement de l'enfant et l'acquisition de différentes approches ou techniques propres à la profession. La dernière session vise l'intégration des apprentissages : connaissances, savoir-faire et application. Cette séquence d'apprentissage est toutefois difficile à maintenir intégralement dans le programme à temps partiel, compte tenu du nombre d'inscriptions requis pour offrir un cours, mais les préalables sont respectés et le stage est réalisé en fin de programme.

La Commission a constaté que les élèves du temps plein ont un contact régulier avec les enfants seulement vers la fin du programme. L'absence d'une garderie sur place complique la situation mais la Commission croit qu'il faut organiser le plus tôt possible dans la formation un contact significatif avec des milieux de garde puisque cela peut s'avérer déterminant quant au choix professionnel et à l'identification des aptitudes et des goûts concernant la garde d'enfants. Cette sensibilisation est d'autant plus importante que la plupart de ces étudiantes sont sans expérience de travail dans un service de garde.

La Commission **suggère** donc au Cégep d'organiser plus de rencontres entre les étudiantes du temps plein et les enfants et de s'assurer que ces expériences soient réinvesties dans les cours tout en permettant de confirmer le choix de carrière. À cet effet, le Cégep pourrait, par exemple, réviser la planification et l'organisation des stages.

Dans l'ensemble, le Collège respecte la pondération des cours prévus dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Les modifications retenues visent à mieux adapter le contenu des cours

aux besoins des élèves ou aux objectifs à rencontrer. Ainsi, même si le cours *Système de garde au Québec* devait se donner sans travail de laboratoire, le Cégep a jugé pertinent de réaliser des activités en laboratoire afin de rendre la matière plus concrète et plus facilement assimilable. Selon l'enseignante concernée et ses élèves, ce changement a donné des résultats probants. La Commission encourage les adaptations de l'enseignement aux caractéristiques des élèves lorsqu'elles permettent d'atteindre plus facilement les objectifs des cours et du programme.

Les élèves estiment qu'il y a trop de travaux en équipe notés de façon collective alors qu'elles réclament davantage d'évaluations personnelles. Dorénavant, les travaux en «équipe» seront réalisés pendant les heures de cours et ils seront évalués de façon formative plutôt que sommative. De plus, les enseignantes ont pris des dispositions pour ne pas excéder la pondération ministérielle relative à la charge de travail des élèves. La Commission encourage le Cégep à demeurer vigilant sur ces questions.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiantes

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des études; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans ce programme sont l'exposé magistral, la discussion d'équipe, le travail d'équipe, la mise en situation ou le jeu de rôle ainsi que l'approfondissement personnel sous forme de recherche, de dissertation, d'observation, d'analyse. La pratique s'allie à la théorie dans un va-et-vient incessant qui permet de vivre la formation. Les enseignantes tirent parti de l'expérience des étudiantes afin de rendre l'enseignement encore plus vivant. On se sert de moyens audio-scripto-visuels; les professeurs organisent périodiquement une journée de garderie pour permettre aux élèves de réaliser la partie pratique des cours; elles font aussi parfois appel à des ressources extérieures. Les élèves confirment que les cours sont bien structurés, intéressants, faciles à comprendre. Les enseignantes sont enthousiastes et complices les unes des autres; elles démontrent qu'elles aiment enseigner, prennent les élèves là où elles sont et respectent leur cheminement respectif. La Commission conclut que les méthodes pédagogiques représentent une force de la mise en oeuvre du programme.

L'évaluation des enseignements est rigoureuse et novatrice sous plusieurs aspects : de façon continue, il y a évaluations informelles auprès des élèves pendant toute la durée du cours; plus systématiquement, les élèves sont invitées à exprimer leur avis sur l'enseignement reçu à la troisième rencontre afin d'apporter les ajustements requis; enfin, une évaluation globale est réalisée à la fin du cours. La Commission estime que l'évaluation de l'enseignement représente également un point fort du programme.

Les mesures de soutien et de suivi des élèves sont différentes selon qu'elles s'adressent aux élèves à temps partiel ou à temps complet. Pour ces dernières, le Collège offre un cours de méthodologie du travail intellectuel ainsi que des activités de résolution de problèmes. Ces élèves peuvent également bénéficier des services d'une conseillère en adaptation scolaire pour un suivi individuel ou en groupe. Elles peuvent aussi rencontrer le conseiller pédagogique au besoin et obtenir individuellement une mise à niveau que le Cégep accepte d'ailleurs de financer. La Commission reconnaît que ces mesures sont remarquables.

Par ailleurs, les étudiantes à temps partiel doivent compter surtout sur le soutien de leurs enseignantes, dont la disponibilité est à signaler même si elles sont des chargées de cours et qu'elles n'ont pas de local attribué où se rencontrer et se concerter. Les élèves reconnaissent qu'elles ont toujours réponse à leurs questions, qu'elles sont généreuses de leur temps, disponibles et humaines. Ainsi, malgré des conditions d'organisation peu favorables, ces professeurs ont réussi à se créer un «département», ce qui, selon la Commission, témoigne de leur détermination et du plaisir qu'elles ont à enseigner. Elle est convaincue aussi que cette synergie crée un climat propice à l'apprentissage et à la réussite.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les compétences des professeurs; la contribution du personnel de soutien; les ressources matérielles.

Sept chargées de cours enseignent en TESG. Elles ont toutes une formation universitaire et ont suivi des activités de perfectionnement (notamment en pédagogie) que le Cégep a financées partiellement. Leur expérience professionnelle est pertinente : plusieurs ont de l'expérience en garde d'enfants ou en enseignement préscolaire ou primaire.

La politique d'embauche du Service de l'éducation des adultes s'appuie sur les critères suivants : formation académique spécifique de niveau universitaire, connaissance du milieu de garde ou de la petite enfance, expérience professionnelle pertinente, intérêt et dynamisme de la personne. De plus, on encourage les gens qui veulent faire carrière dans l'enseignement en leur donnant le plus de cours possible à enseigner; ainsi, deux personnes enseignent presque à plein temps tandis que les cinq autres enseignantes se partagent les autres cours.

Aucun local n'est réservé au programme de TESG; il n'y a pas de laboratoire ni de local pour les professeurs. Des salles de classe sont utilisées pour l'enseignement de même que le local d'arts plastiques et la salle d'audiovisuel, lorsque c'est requis. Le professeur d'arts plastiques bénéficie d'un budget pour le matériel didactique, mais les autres enseignantes doivent se tirer d'affaire par leurs propres moyens.

Le Cégep envisage d'aménager pour les professeurs un endroit de rencontre où ils pourraient laisser leur matériel et leur documentation en services de garde. Il devrait également ouvrir la bibliothèque en soirée.

La Commission **suggère** au Cégep de fournir les ressources matérielles requises pour favoriser l'atteinte des objectifs du programme, d'aller de l'avant dans ses intentions d'aménager un local pour les professeurs et d'ouvrir la bibliothèque en soirée au moins jusqu'à l'heure du début des cours.

L'efficacité du programme

Trois sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration; les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; la réussite des cours et la diplomation.

La majorité des élèves qui suivent des cours à temps partiel sont des personnes qui travaillent déjà en garderie. Pour le groupe à temps complet, la sélection se fait par la SQDM ou le ministère du Développement des ressources humaines, Canada, c'est-à-dire par l'agent-payeur. Le Cégep aimerait pouvoir intégrer d'autres personnes à ces groupes; il miserait ainsi sur l'apport positif de l'hétérogénéité de la clientèle. La Commission estime que cette hypothèse mérite d'être examinée avec les responsables des programmes gouvernementaux.

Les groupes à temps complet sont accueillis formellement lors d'une rencontre prévue à cette fin; les élèves suivent un cours de Techniques d'apprentissage avant de débiter la formation. La Commission estime cette approche adéquate puisqu'elle est aussi associée aux mesures d'encadrement et de suivi présentées ci-haut. Les taux de réussite des cohortes 1991 et 1992 sont bons avec des pourcentages respectifs de 78 % et 87 %.

Elle juge également que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs des cours. Les barèmes, modes et instruments d'évaluation sont également présents dans les plans de cours, présentés et discutés avec les élèves et évalués par elles.

La coordonnatrice du programme, le conseiller pédagogique et les professeurs échangent régulièrement au sujet de l'évaluation. En ce qui concerne les stages, les documents remis aux élèves précisent clairement les attentes exigées. Les outils d'évaluation et d'accompagnement sont clairs. Les pratiques décrites dans le rapport d'évaluation, le plan de cours et les outils d'accompagnement témoignent de la qualité des activités d'évaluation conduites assurant ainsi rigueur et équité dans l'évaluation des apprentissages faits en stage.

Le Cégep a signalé toutefois que sa PIEA n'est pas encore appliquée intégralement à la formation continue. La Commission lui *suggère* donc de veiller à l'application de la PIEA au secteur de la formation continue.

La qualité de la gestion

Le dernier critère permet d'apprécier les structures et l'exercice des fonctions de gestion du programme.

La Commission apprécie le style de gestion du Collège qui mise beaucoup sur la confiance de la direction envers les professeurs et de ces derniers envers leurs élèves. Réciproquement, il se dégage un profond respect et beaucoup d'admiration des élèves envers leurs enseignantes. Ces dernières témoignent également beaucoup de considération envers la direction. Bref, une gestion saine, transparente, responsable et empathique.

Cette dynamique interne se caractérise particulièrement par l'esprit d'équipe à la base de la gestion du programme : la coordonnatrice du programme et le conseiller pédagogique ont des échanges

soutenus et les décisions qui en résultent se traduisent en actions. Cette dynamique s'incarne également dans l'ouverture qu'a le Cégep à l'égard de ses professeurs : ouverture au perfectionnement, à la prospection des nouveautés en TESS, au paiement d'heures d'aide individuelle auprès d'élèves en difficulté. La Commission note également que les professeurs veulent que le Service d'éducation des adultes rende l'évaluation de l'enseignement obligatoire afin de faire valoir officiellement la qualité de leur enseignement. Cela témoigne du climat de confiance qui existe au Cégep de Sorel-Tracy.

Conclusion

La Commission conclut que le programme de TESG mis en oeuvre par le Cégep de Sorel-Tracy est de qualité. Elle appuie son jugement sur la compétence, le dynamisme et l'engagement de l'équipe professorale. Les enseignantes ont réussi à créer un bon esprit d'équipe, à se concerter et à s'entraider afin de fournir une prestation d'enseignement de la meilleure qualité possible. La Commission reconnaît que cette façon de faire favorise l'atteinte des objectifs du programme par les élèves : ces dernières ont bien intégré les valeurs transmises par leurs professeurs; elles font preuve de rigueur, de créativité, d'enthousiasme et du sens des responsabilités. La Commission souligne également l'apport positif des mesures de soutien et de suivi des élèves. En fait, une approche quasi individualisée basée sur le respect profond de chacune rend les mesures individuelles et collectives efficaces tout en contribuant à la réussite des étudiantes.

Par ailleurs, elle a détecté deux ombres au tableau qui mériteraient d'être dissipées. La première concerne le rapport aux enfants pendant la formation : en effet, tant la séquence d'apprentissage, la place des stages que l'absence de garderie ou de salle d'observation limitent actuellement les contacts soutenus avec les enfants. La Commission croit que le Cégep devra faire une place significative à une prise de contact régulière avec des enfants et ce, dès le début de la formation. La Commission considère aussi qu'un effort supplémentaire doit être fait du côté de l'organisation matérielle de la formation, notamment en fournissant le matériel didactique requis ainsi qu'un local de rencontre pour les enseignantes et en prolongeant les heures d'ouverture de la bibliothèque. La Commission estime qu'il appartient au Cégep de trouver la façon adéquate de répondre à ces besoins.

Suites de l'évaluation

À la suite de l'évaluation du programme, le Cégep a transmis à la Commission un état de situation comportant des actions réalisées et un engagement qu'il prévoit accomplir à court terme.

Concernant les actions, le Cégep signifie qu'un arrangement a déjà été pris afin de permettre l'accès à la bibliothèque jusqu'à 19 h, les soirs de cours. Il mentionne également que la PIEA est maintenant harmonisée entre l'enseignement régulier et l'éducation des adultes et appliquée intégralement en formation continue.

Le Cégep s'engage aussi à régler, dans un court délai, le problème d'un local pour les professeures de TESH.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président